

ASSEMBLÉE NATIONALE24 novembre 2025

GARANTIR LA GRATUITÉ TOTALE DES PARKINGS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
DE SANTÉ - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 120

présenté par
M. Fayssat

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« ou d'une délégation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe UDR est un amendement de précision.